

Du 10 juillet à 20 h 30

Date de convocation 03 juillet 2020

Mairie de



Gauville la Campagne

Le **10 juillet 2020** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué 03 juillet 2020 par le Maire, s'est réuni à la salle polyvalente en raison de l'épidémie de coronavirus en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire. Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Hervé BUREAU, Sébastien CANIVET, Luc DESHAYES, Jérôme FER, Marie-Claude FAUDEUX, Vanessa MARIE, William MOUTET, Benoît RAVON, Jean-Paul ROULAND, Sandra TOUSSAINT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sandra LETELLIER (pouvoir à A DUFOUR), Grégory STEIN (pouvoir à S TOUSSAINT), Isabelle LOSSEAU (pouvoir à L DESHAYES),

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 MROULAND a été élu secrétaire de séance.

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 01/07/2020

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 01/07/2020.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE SES SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS.

(DELIBERATION 2020–S7–D1)

Le 27 septembre prochain aura lieu le renouvellement de la moitié du Sénat. Le département de l'Eure qui compte 3 sénateurs est concerné par cette élection. Les conseils municipaux doivent ce jour désigner les grands électeurs.

Le nombre de grands électeurs par commune est fonction de la population de la commune et de l'effectif du conseil municipal. Il convient pour Gauville la Campagne de désigner 3 délégués et 3 suppléants

Chaque délégué doit avoir la nationalité française et être inscrit sur la liste électorale. Le vote est obligatoire pour chaque grand électeur. Si un motif légitime l'empêche de voter, il est remplacé par un suppléant qui sera désigné au préalable. En l'absence de justifications, une amende de 100 € est prévue.

Les candidats délégués peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont possibles. Le vote a lieu sans débat au scrutin secret majoritaire à deux tours (premier tour : majorité absolue, second tour : majorité relative). En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est élu.

L'élection des suppléants a lieu après, et leur ordre est déterminé :

- par l'ancienneté de leur élection (premier ou second tour) ;
- pour les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par le nombre de voix obtenues ;
- en cas d'égalité de voix, par l'âge des candidats, le plus âgé étant élu.

Suite au vote, sont élus

Comme délégués au 1^{er} tour

avec 15 voix chacun et dans l'ordre suivant selon leur date de naissance :

Mme Françoise CANEL
M André DUFOUR
M Hervé BUREAU

Comme suppléants au 1^{er} tour

avec 15 voix chacun et dans l'ordre suivant selon leur date de naissance :

Mme Marie-Claude FAUDEUX
M Grégory STEIN

avec 14 voix

Mme Vanessa MARIE

COMMISSION DE CONTROLE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES. (DELIBERATION 2020–S7–D2)

Pour rappel, la liste des membres de la commission de contrôle de révision des listes électorales est fixée par arrêté préfectoral. Elle est composée d'un conseiller municipal de la commune d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet et d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire. Les délégués ne peuvent être ni conseillers municipaux ni employés de la commune.

La mairie doit proposer à la Préfecture deux personnes pour chacune des fonctions.

Le Conseil propose à l'unanimité les personnes suivantes :

Conseiller municipal (selon séance du 03/06/20)	FER Jérôme	CANIVET Sébastien
Délégué du préfet	HAILLARD Jean-Pierre	PRUVOST Michel
Délégué du tribunal judiciaire	LESAGE Didier	ABRAHAM Michel

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - CCID (DELIBERATION 2020-S7-D3)

Le renouvellement de la CCID est effectué par l'administration fiscale sur proposition du Conseil Municipal.

Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat est la même que celle du mandat du conseil Municipal. Cette commission a notamment pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. La désignation des commissaires est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal à l'unanimité a établi la liste de proposition des personnes avec leur accord appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID) comme suit le maire étant membre de droit

DUFOUR André	BUREAU Hervé	LOSSEAU Isabelle	CANIVET Sébastien	FAUDEUX Marie-Claude
FER Jérôme	MARIE Vanessa	DESHAYES Luc	LETELLIER Sandra	ROULAND Jean-Paul
RAVON Benoît	STEIN Grégory	MOUTET William	TOUSSAINT Sandra	HAILLARD Jean-Pierre
LASNON Maud	DANET Cédric	TASSEAU Cynthia	ABRAHAM Michel	GUERANDEL Mathieu
LESAGE Didier	SAUVAGE Bruno	DUFOUR Romain	FRANÇOIS Gaston	

RECENSEMENT. (DELIBERATION 2020-S6-D4)

Un recensement de la population de Gauville aura lieu en janvier février 2021. Mme le Maire a pris contact avec M SAUVAGE Bruno qui donne son accord pour assurer cette mission. Le Conseil à l'unanimité retient la candidature de M SAUVAGE qui est nommé coordonnateur communal et agent recenseur de l'enquête de recensement pour l'année 2021. M SAUVAGE sera rémunéré sur la base de la dotation de de l'INSEE avec possibilité d'ajustement à la hausse. Il est soumis pour sa protection sociale à la réglementation du régime général de la sécurité sociale.

MATERIEL COMMUNAL – CAMION UTILITAIRE. (DELIBERATION 2020-S7-D5)

Mme Canel suite aux interrogations de Mme Losseau précise les besoins de la commune pour son entretien ayant motivé la proposition d'achat d'un tel camion.

Le Conseil convient qu'il faut permettre à la commune de progresser et ainsi assurer l'entretien croissant.

Le Conseil étudie les devis suivants quant à l'achat d'un camion utilitaire pour l'entretien de la commune :

- Citroën : 27 878.50 € HT avec benne alu
- Peugeot : 24 662.71 € HT avec coffre dos cabine

Au regard de la différence de prix et considérant que l'aluminium peut être plus fragile, Le Conseil à l'unanimité accepte le devis de Peugeot et autorise Mme le Maire à effectuer les demandes de subvention et à signer tous documents relatifs à ce projet

CLOTURE BASSIN DE RETENTION.

Mme le Maire présente les devis suivants pour la réfection de la clôture du bassin de rétention du village

Normand Vert : 2 852.00 € HT (hauteur 1.20m)

Jardin Service à la carte : 2 471.16 € HT (hauteur 1.20m)

Le Conseil demande un 3^{ème} devis avec comme critère une clôture de 1.50 m de hauteur

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET. (DELIBERATION 2020-S7-D6)

Une décision modificative du budget est nécessaire afin de pouvoir procéder au règlement

de la facture de JVS notre prestataire informatique dépassant d'environ 600 € la somme mise au budget de l'achat d'un camion utilitaire à l'entretien de la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédit(s) supplémentaire(s) suivants, sur le budget de l'exercice 2020

Comptes dépenses

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
023	023		Virement à la section d'investissement	36 000,00
011	615221		Bâtiments	-36 000,00
21	2051	19	Licence logiciels	1 000,00
21	21571	10008	Camion communal	35 000,00
			Total	36 000,00

Comptes recettes

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OPFI	Virement de la section d'exploitation	36 000,00
			Total	36 000,00

DIVERS

Mme Canel présente au Conseil les conflits anciens et récurrents de voisinage sur le Village, conflits impactant la circulation routière quand par volonté de nuire à l'autre les voitures sont garées de sorte que l'on ne peut plus passer entre les deux sur cette voie publique. La gendarmerie a déjà été saisie par le passé sur ce point.

Mme Canel présente la demande d'un riverain sur le village pour créer un emplacement de parking à hauteur de l'espace enherbé. Le Conseil ne donne pas suite.

Mme Canel donne lecture d'un mail reçu d'un habitant du 47 rue du Neubourg se plaignant des nuisances sonores de ses voisins.

La mairie n'a à ce jour plus de nouvelles quant à la mise en service d'une antenne sur la commune.

Concernant la cuve à fioul, M Fer précise qu'il existe des citernes avec bassin de rétention. M Rouland ajoute qu'une 1 000 l peut être suffisante.

M Bureau informe le Conseil que le bulletin est à ce jour terminé et qu'avec l'aide de M STEIN pour une mise en page sous word, il a pu être transmis à l'éditeur.

M Rouland concernant la décharge évoque la possibilité de l'aménager avec des panneaux photovoltaïques. Selon Mme Canel, 3 hectares minimum sont nécessaires